

**ARRÊTÉ N° 659/2022**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT**

- VU** l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, R 325-1 et suivants ;
- VU** le Code Pénal ;

**CONSIDÉRANT** il y a lieu d'avancer le marché du terroir du samedi 30 juillet 2022 au vendredi 29 juillet 2022 sur le Square Ehm et la place Vanolles, en raison de l'organisation du Tour de France Femmes qui aura lieu le samedi 30 juillet 2022.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En raison de l'organisation du Tour de France Femmes qui aura lieu le samedi 30 juillet 2022, le marché du terroir se déroulera le vendredi 29 juillet 2022. A cet effet, le stationnement de tout véhicule est interdit le long du Square Albert Ehm et de la place Vanolles, le jeudi 28 juillet 2022 à partir de 19h00 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022 à 14h00.

**Article 2 :**

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

**Article 3 :**

Les panneaux et les barrières matérialisant les interdictions sont mis en place par le service Moyens techniques.

**Article 4 :**

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rag/lw

Fait à Sélestat, le 17 juin 2022

Le Maire,

  
Marcel BAUER

**Destinataires :**

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Chef de Circonscription de la Sécurité Publique de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

[CSP arrêtés.sdis@sdis67.com](mailto:CSP_arrêtés.sdis@sdis67.com)

[ut-selestat.operations@sdis67.com](mailto:ut-selestat.operations@sdis67.com)

[emmanuel.boileau@sdis67.com](mailto:emmanuel.boileau@sdis67.com)

[remy.frey@sdis67.com](mailto:remy.frey@sdis67.com)

[smur@ghso.fr](mailto:smur@ghso.fr)

Service Police Municipale

Service Moyens Techniques

Service Communication

Service Propreté

Service Réglementation et Affaires Générales

Mme Carmen KOEGLER

à afficher

Ville de Sélestat – arrêté n°659/22 du 17 juillet 2022